



Séance spécial du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle Jean-Després de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 26 mars à 13 h 01 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Steven Boivin.

Sont absents monsieur le conseiller Marc Bureau et madame la conseillère Anik Des Marais.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Catherine Marchand, directrice par interim, SUDD et mobilité Andrée Loyer, directrice exécutive, Michel Déziel, directeur de cabinet, Mathieu Paquette, attaché politique M^e Véronique Denis, greffière, M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière ainsi que Rachel Rivard, cheffe de service par intérim, Communications et Mario St-Pierre, directeur et trésorier, Finances.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

PAROLE DE LA MAIRESSE

PAROLE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

CM-2024-250 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL CHAMPAGNE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

CM-2024-251 CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-GÉRARD - FINANCEMENT ADDITIONNEL - UTILISATION DU FONDS DE PRÉVOYANCE

CONSIDÉRANT QU'en mai 2022, la résolution numéro CM-2022-341 venait autoriser le trésorier à puiser un montant de 1 578 000 \$, à même les surplus libres de la Ville (le fonds de prévoyance), représentant la différence entre les coûts de reconstruction du centre communautaire Saint-Gérard (3 650 135 \$) et les sommes déjà reçues de la compagnie d'assurance (1 322 135 \$) ainsi que la subvention du Fonds canadien de revitalisation des communautés à recevoir dans le cadre du Programme de développement économique du Québec/Fonds canadien de revitalisation des communautés (750 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE selon la présentation « Centre communautaire St-Gérard – Mise à jour financière » qui a été réalisée par le Service d'infrastructure et des projets et partagée à la semaine d'étude budgétaire 2024, l'estimation de la réalisation du projet de construction du centre communautaire se chiffre maintenant à 6 500 000 \$ imputable, honoraires professionnels inclus, dénotant ainsi un manque à gagner de 2 849 865 \$;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour obtenir la subvention du Fonds canadien de revitalisation des communautés est le 31 mars 2024 et que le montant de la subvention n'a pas été reçu à ce jour, dans l'attente de la confirmation, celui-ci a été retiré du financement laissant un manque à gagner de 3 599 865 \$;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la semaine d'étude budgétaire 2024, cette situation a été présentée et il a été convenu qu'une résolution serait faite pour approuver l'utilisation du fonds de prévoyance lorsque le service des infrastructures et projets serait rendu à l'étape de la soumission pour la réalisation des travaux, ceci afin d'avoir le montant final nécessaire pour la réalisation du projet :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO AUBÉ
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN LESSARD**

ET RÉSOLU QUE pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2024-179 du 26 mars 2024, ce conseil finance à même la réserve du fonds de prévoyance la somme additionnelle de 3 599 865 \$ nécessaire pour la reconstruction du centre communautaire Saint-Gérard. Advenant la confirmation d'une subvention de 750 000 \$, celle-ci sera retournée à la réserve du fonds de prévoyance.

À cet effet, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 mars 2024.

Adoptée

CM-2024-252

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL CHAMPAGNE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN**

ET RÉSOLUQUE ce conseil accepte de lever la séance à 13 h 03.

Adoptée

STEVEN BOIVIN
Conseiller et président
Conseil municipal

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière